



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Bovins

Question écrite n° 29549

Texte de la question

M Henri de Gastines attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur la chute catastrophique des cours de la viande bovine qui conduit les producteurs à de graves difficultés financières. Cette situation résulte de causes multiples, parmi lesquelles l'on distingue particulièrement comme étant les plus néfastes : les importations massives, notamment en provenance des Pays de l'Est ; la gestion des marchés à court terme qui ne tient aucun compte des impératifs techniques, climatiques et financiers auxquels sont confrontés les producteurs français ; un laxisme total et des distorsions inacceptables quant à l'application des règles communautaires en vigueur, s'agissant de l'utilisation des « activateurs de croissance » qui faussent gravement les conditions de production, et donc de concurrence, au détriment des producteurs français. Il lui demande quelles sont les mesures d'intervention et d'aide économique qu'il envisage de prendre au niveau national, et d'obtenir par ailleurs des aides communautaires pour compenser l'effondrement du revenu des éleveurs de race bovine.

Texte de la réponse

Reponse. - Cette crise bovine est imputable à plusieurs facteurs. Tout d'abord la production communautaire a augmenté en 1990 d'environ 4 p 100 par rapport à 1989, ce qui représente un excédent de l'ordre de 300 000 tonnes. Cette hausse a été particulièrement marquée en France où les sorties de jeunes bovins, en progression de 17 p 100, se sont conjuguées avec un net alourdissement des carcasses (de 6 à 7 kilogrammes). Parallèlement, la consommation intérieure a baissé ; cette baisse a été particulièrement marquée en Grande-Bretagne en raison des polémiques relatives à la BSE (maladie de la vache folle). L'intégration de l'Allemagne de l'Est a aussi contribué à une dégradation du marché, beaucoup plus par le bas niveau de prix de ces importations que par leur volume qui, d'après les statistiques douaniers, est resté relativement limité : ainsi entre 1989 et 1990 nos échanges avec les deux Allemagnes n'ont progressé que d'environ 30 000 têtes en ce qui concerne les animaux vivants, soit l'équivalent d'environ 10 000 tonnes et notre solde du commerce extérieur en viande avec ces pays s'est amélioré de 3 000 tonnes. Enfin on doit noter que la crise du Golfe a réduit nos possibilités d'exportation vers cette zone. Face à cette situation, les moyens dont nous disposons au titre de l'organisation commune de marché ont été mobilisés au maximum. C'est ainsi que les achats à l'intervention ont porté sur 657 000 tonnes en 1990 alors qu'un plafond d'intervention était fixé par la campagne à 220 000 tonnes et que les restitutions vers la zone Afrique - Moyen-Orient ont été augmentées de 17 p 100 en juillet 1990. De plus, de nombreuses mesures d'urgence ont été prises au niveau national ; en août 1990, des mesures portant sur plus d'un milliard de francs ont été appliquées dans les quarante-quatre départements touchés par la sécheresse (mise à disposition de céréales à prix réduit, prise en charge de frais financiers, aménagement de la dette, avance exceptionnelle de trésorerie sur l'indemnité sécheresse de 1990). En septembre 1990 un programme d'aides directes a été mis en place en faveur des exploitants en situation fragile (création d'un fonds de restructuration de la dette bancaire des agriculteurs alimenté par le Crédit agricole et doté de 1,4 milliard de francs). En 1991, devant la persistance de la crise, liée à une nouvelle hausse de la production, les achats massifs à l'intervention ont été poursuivis : 1 046 000 tonnes ont été achetées dans la CEE en 1991, dont 217 150 tonnes en France. En France, entre le 15 juin et le 30 août, 48 000 tonnes de jeunes bovins auront été retirés du marché, ce qui représente plus du tiers du volume produit sur la période. De plus, conformément à

L'engagement que la Commission avait pris devant le Conseil des ministres en janvier 1991, une clause de sauvegarde, interdisant toute importation de bovins vivants de moins de 220 kilogrammes a été déclenchée le 25 avril 1991, dès que le plafond de 227 000 veaux importés dans la Communauté en 1991 a été atteint. Ce niveau est d'environ le quart de celui atteint en 1990. Parallèlement, les contrôles sur les viandes et les animaux importés ont été renforcés. Les contrôles physiques des produits avec déchargement ont été intensifiés et le nombre d'abattoirs agréés pour l'importation d'animaux vivants a été fortement réduit (de 200 à 50 environ) pour concentrer les flux sur des lieux parfaitement adaptés aux contrôles et refouler plus sûrement les produits non conformes à la réglementation communautaire. Par ailleurs, la France a mis en œuvre un plan d'aide au revenu agricole, en particulier au profit des éleveurs de bovins. Le montant des aides s'élève à 1,1 milliard de francs dont 350 millions de francs des 1991. Les aides seront accordées en vue de l'adaptation des exploitations agricoles ou de leur restructuration et permettront la réalisation d'environ 24 000 plans. Un plan d'urgence a été décidé à l'automne 1991 en faveur des éleveurs. Ce plan, qui représente pour le budget de l'État un effort de 1,272 milliard de francs, compte des mesures d'allègement des charges sociales (500 millions) et fiscales supplémentaires (190 millions de francs de dégrevement sur l'impôt foncier non bâti qui s'ajoutent aux 300 millions déjà prévus à cet effet sur 1991, et 490 millions de francs prévus pour 1992) ainsi que des aides à l'affouragement (92 millions de francs). Un plan d'adaptation en faveur de l'agriculture française a été décidé fin novembre par le Premier ministre : les éleveurs sont concernés par la mise en place d'un dispositif de prérétraitement dont le coût est évalué à 730 millions de francs pour 1992, des aides à l'installation et des aides aux investissements. A la suite de la demande du gouvernement français, le conseil des ministres de la Communauté, a décidé pour la campagne en cours une augmentation de la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes de 158 francs par vache financée pour moitié par le budget communautaire et pour moitié sur le budget national. En ce qui concerne les anabolisants, je suis régulièrement intervenu auprès de la Commission européenne et de mes collègues des autres États-membres pour réclamer un renforcement des contrôles. Cette pression n'a pas été vaine comme en témoignent certains faits divers que relate la presse étrangère. De plus, la mise en œuvre de la directive communautaire sur les substances de croissance a donné lieu à des inspections communautaires en France et chez la plupart de nos concurrents. L'analyse du rapport final, au premier semestre 1992, devrait permettre de reprendre ce dossier sur des bases concrètes au niveau communautaire. A plus long terme, les pouvoirs publics aident et encouragent l'interprofession dans sa recherche d'une amélioration de la qualité des viandes et de l'image de marque de la viande bovine auprès des consommateurs, afin de garantir, pour l'avenir, un meilleur écoulement des viandes sur le marché intérieur. Enfin, la réforme de la politique agricole commune, qui se négocie en ce moment, devrait permettre de restaurer l'équilibre des marchés tout en préservant les intérêts des éleveurs français.

Données clés

Auteur : [M. de Gastines Henri](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29549

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juin 1990, page 2578